

Route Municipale 35 - Foire aux questions

Quel effet les travaux auront-ils sur la circulation?

L'entrepreneur devra maintenir l'accès aux propriétés résidentielles et commerciales pendant les travaux; toutefois, les automobilistes connaîtront des réductions de vitesse et des retards mineurs à cause des travaux. Deux voies (c.-à-d. une voie dans chaque sens) resteront ouvertes le jour pendant les travaux dans la mesure du possible.

Quelles mesures de protection de la circulation incorporera-t-on dans ce projet?

Pendant les travaux, l'entrepreneur devra suivre les dispositions en matière de sécurité de l'Ontario Traffic Manual Book 7. La nouvelle chaussée comprendra de nouveaux feux de circulation permanents, des panneaux de signalisation, des marques sur chaussée, des bandes rugueuses et une glissière de sécurité, au besoin.

De quelle façon le projet tiendra-t-il compte des cyclistes et des piétons?

Le nouveau concept incorporera d'importantes améliorations, notamment des accotements complètement asphaltés pour le cyclisme de même que des passages pour piétons et d'autres éléments pour se conformer aux exigences en matière d'accessibilité de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

A-t-on mené une évaluation environnementale dans le cadre de ce projet?

On a mené une évaluation environnementale de portée générale municipale (EEPGM) pour ce projet et un rapport d'étude environnementale a été publié en juin 2009 conformément aux exigences pour un projet aux termes de l'annexe C de l'évaluation environnementale de portée générale municipale pour les projets routiers municipaux.

Y a-t-il une possibilité d'augmentation du bruit, des poussières et des vibrations?

Il y aura une augmentation temporaire du bruit et des vibrations à cause du fonctionnement du matériel de construction et des activités d'excavation pendant les travaux. L'entrepreneur sera exonéré du règlement municipal sur le bruit pour permettre certains travaux la nuit pour accélérer l'achèvement du projet. Le contrat comprendra des exigences en matière d'élimination des poussières pendant les travaux. La nouvelle surface de roulement aidera à réduire le bruit et les vibrations une fois les travaux achevés.

Faudra-t-il acquérir des propriétés?

D'importants efforts ont été déployés pour atténuer le besoin d'acquérir des propriétés pour ce projet. La majeure partie de l'élargissement proposé peut se faire dans les limites de l'emprise réservée existante; toutefois, certaines propriétés sont nécessaires à certains endroits pour permettre la configuration de la nouvelle chaussée. En outre, on a trouvé une infrastructure privée dans les limites de l'emprise réservée (notamment des clôtures et des remises) qu'il pourrait falloir enlever avant les travaux. On communique individuellement avec les propriétaires des terrains touchés.

Y aura-t-il des interruptions de l'alimentation en eau pendant les travaux de construction de la conduite principale?

On ne propose pas d'améliorations à la conduite principale pour les travaux de construction en 2019; toutefois, elles seront conçues pour faciliter le service continu de la conduite principale existante pendant les travaux, avec des interruptions de courte durée au moment du raccordement au réseau existant. L'entrepreneur devra donner des avis d'interruption de l'approvisionnement en eau pour les interruptions de courte durée à tous les consommateurs touchés.